

DEL 20.06.2014-065 : Quart d'heure du citoyen.

Le collectif Logebegdegaz est présent afin d'interpeler le Maire sur le projet de méthanisation. Il déplore l'absence de communications de Naskéo et indique que selon lui aucune réponse satisfaisante n'a été rendue aux questions posées.

De plus, le collectif souhaite poser 2 questions :

1 - « *Etiez-vous au courant de cette transaction et de ce changement d'actionnaires et, dans ce cas, pourquoi ne pas avoir informé le Collectif Logebegdegaz qui est un interlocuteur privilégié dans ce dossier ?* »

Le maire indique qu'il a eu connaissance de ces transactions mais peu de temps avant tout le monde. Etant étranger à cette société, il ne lui appartenait pas de divulguer ce genre d'information. Le maire peut savoir des choses sur une personne ou une entreprise sans nécessairement les rendre publiques. D'autre part, le porteur de projet m'avait fait part de son intention de communiquer par voie de presse.

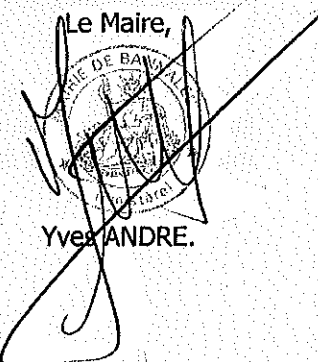
2- « *Encore une fois, nous souhaitons connaître : quelles sont les compensations financières qui sont envisagées pour la perte de valeur des habitations de Loge-Begoarem et, aussi, pour les pertes d'exploitations liées : à l'implantation de cette unité de méthanisation et aux nuisances des épandages ?* »

La municipalité de Bannalec et son maire sont favorables au développement des énergies locales et renouvelables et l'ont toujours affirmé. Mais la commune n'est ni le porteur de projet, ni l'exploitant de la future installation.

La question que vous posez est revenue plusieurs fois et la même réponse a toujours été apportée. Ce fut le cas dès le premier comité local de suivi au cours duquel il vous a été répondu que les pertes évoquées n'étaient pas établies et qu'il y a déjà une zone d'activité.

Il termine en rappelant à l'Assemblée qu'à l'époque, dans les années 70, les riverains de Loge Begoarem ne voulaient pas de la RN 165 et ajoute que la méthanisation a fait ses preuves dans 90% des cas.

EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,

Le Maire,

Yves ANDRE.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JUIN 2014

L'An deux mil quatorze, le vingt juin, les membres du Conseil Municipal de la commune de Bannalec se sont réunis en séance à 18h30, à la Mairie, salle du Conseil, sur la convocation qui leur a été donnée le douze juin deux mil quatorze, conformément aux articles L.2121-10 et L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de conseillers en exercice : 29.

Etaient présents :

M. Yves ANDRÉ, Mme Marie-France LE COZ, M. Guy LE SERGENT, Mme Nicole RIOUAT, M. Christophe LE ROUX, Mme Pascale LE BOURHIS, M. Jérôme LEMAIRE, M. Marcel JAMBOU, M. Gérard VIALE, M. Alain LE BRUN, Mme Anne-Marie QUÉNÉHERVÉ, Mme Patricia DELAUAUD, Mme Marie-Josée TOULLEC, Mme Marie-Laure FALCHIER, M. Roger CARNOT, Mme Martine PRIMA, Mme Eva COX, Mme Christelle COUTHOUIS, M. Stéphane LE GUERER, Mme Christelle BESSAGUET, M. Arnaud TAÉRON, M. Stéphane LE PADAN, Mme Laurence ANSQUER, M. Michel LE GOFF, Mme Denise DECHERF, M. Stéphane POUPON.

Etaient absents :

Mme Nicole RIOUAT, excusée, qui a donné procuration à Mme Anne-Marie QUÉNÉHERVÉ (partie en cours de séance),
Mme Josiane ANDRÉ, excusée, qui a donné procuration à Mme Marie-France LE COZ,
M. Sylvain DUBREUIL, excusé, qui a donné procuration à Monsieur Yves ANDRÉ,
M. Guy DOEUFF, excusé, qui a donné procuration à Monsieur Roger CARNOT,

La séance a été ouverte sous la présidence de M. Yves ANDRÉ, Maire.

Le Conseil Municipal a choisi M. Jérôme LEMAIRE, Conseiller Municipal, pour secrétaire.

Le procès-verbal de la dernière séance du Conseil municipal est mis aux voix.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, adopte, à l'unanimité le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 4 avril 2014.